



# Procès-Verbal

## Séance du Conseil Municipal Du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard Le Guen.

Date de la convocation : 06 décembre 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Marylène BIZEUL, Michèle DEPREUX, Chantal MASSENOT, Messieurs Maurice BERTHO, Régis BOUISSON, Alexis BOURSE, Yves COULON, Christophe HECKING, Olivier HAAS, René LEVESQUE, Lionel MORICE.

Pouvoirs : Karine GUICHON à Yves COULON  
Sylvie SUREAU à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Lionel MORICE

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024
- N° 2024.44 – Cap Atlantique – Création d'une école interne de formation
- N° 2024.45 – Centre de Gestion 56 – Convention d'accès aux services facultatifs à renouveler pour 2025/2026
- N° 2024.46 – SAFER - Convention de veille et de surveillance du marché foncier en zones agricoles et naturelles à renouveler pour 2025/2029
- N° 2024.47 – Exécution partielle de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- N° 2024.48 – Intégration de parcelles dans le domaine public - Voirie du lotissement Jardin des Iles, lieu-dit *Le Gourio*) → **Sujet reporté**
- N° 2024.49 – Rétrocession auprès de Cap Atlantique – Bassin des eaux pluviales du lotissement du Jardin des Iles → **Sujet reporté**
- N° 2024.50 – Désignation d'un élu référent à la mobilité
- Questions Diverses

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance en date du mardi 12 novembre 2024.**

#### **DELIBERATION N° 2024.44 - CAP ATLANTIQUE - Création d'une école interne de formation**

Afin de compléter l'offre de formation proposée par le CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale), Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo et ses Communes membres souhaitent développer une école de formation en interne.

Ainsi, les agents de toutes catégories pourront valablement se former entre eux, dans un cadre légalement défini.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la création de l'école interne et la dynamique introduite.

#### **DELIBERATION N° 2024.45 - Centre de Gestion 56 - Renouvellement de la Convention d'accès aux services facultatifs pour les années 2025 et 2026**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le Centre de Gestion. La commune utilise, en effet, des services facultatifs tels que la gestion des bulletins de paye.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 2024.46 - SAFER - Renouvellement de la convention de veille et de surveillance du marché foncier en zones agricoles et naturelles 2025-2029**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la SAFER. Cette collaboration permet de réguler les prix, de constituer et de gérer des réserves foncières. C'est également un outil de veille foncière.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **DELIBERATIONS N° 2024.47 - Exécution partielle des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025**

Chaque fin d'année, pour éviter les ruptures de paiement, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, les crédits afférents au remboursement de la dette non compris.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## DELIBERATION N° 2024.48 - CAP ATLANTIQUE - Désignation d'un élu référent à la Mobilité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo a repris la compétence *Transport Mobilité* depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Une commission des mobilités a été créée pour assurer un dialogue territorial local. Chaque commune doit désigner un élu référent qui siègera à cette commission.

Madame Michèle DEPREUX se porte volontaire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et désigne Madame Michèle DEPREUX.

## DELIBERATION N° 2024.49 - Soutien à Mayotte

Compte-tenu des événements climatiques survenus à Mayotte, Monsieur le Maire propose d'ajouter exceptionnellement un point à l'ordre du jour.

L'Association des Maires de France appelle à la solidarité nationale avec Mayotte et met en place un dispositif de soutien avec la Protection Civile. Il s'agit d'apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons par virement à la protection civile.

Après délibération, le Conseil Municipal vote une subvention de 500 €.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département du Morbihan dans lequel le Président annonce la suspension temporaire de certaines aides aux communes à compter de 2025. Cette décision résulte de la contribution des Départements au redressement des finances publiques de l'Etat.
- L'INSEE annonce une population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 1 174 habitants sur Camoël.
- Un point est fait sur les dossiers en cours.

La séance est levée à 20 heures 50

Le Maire,  
Bernard LE GUEN

